

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'édition: 12 mars 2020

NEUTEERBIT 

Page 1/6

## Refug 100 Komponente B

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Refug 100 Komponente B

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

2-Komponenten Klebe- / Füll- / Dichtmasse

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Neuteerbit AG Salmsach

Seestrasse 26

8599 Salmsach

Schweiz

Téléphone: 0041 (0)71/466 33 33

Telefax: 0041 (0)71/466 33 39

E-mail: info@neuteerbit.ch

E-mail (personne compétente): info@neuteerbit.ch

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: TOX-Zentrum Notruf 145

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### 2.2. Étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Mentions de danger: -

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence: -

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

### SECTION 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Description:

Reaktiv aushärtendes Spezialbitumen

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'édition: 12 mars 2020

NEUTEERBIT 

Page 2/6

## Refug 100 Komponente B

### Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Bei Unwohlsein ärztlichen Rat einholen.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Eau en aérosol

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4. Indications diverses

Aucune donnée disponible

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection personnel.

##### Équipement de protection:

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

##### Protection individuelle:

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

### 6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'édition: 12 mars 2020

NEUTEERBIT 

Page 3/6

## Refug 100 Komponente B

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

##### Mesures de protection incendie:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

##### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

##### Précautions pour la protection de l'environnement:

Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

##### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Restreindre l'accès aux locaux de stockage.

##### Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux Agent oxydant

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

##### Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

##### 8.2.2. Protection individuelle



##### Protection yeux/visage:

Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés

##### Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués

##### Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

##### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

#### 8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Aspect

État: liquide

Couleur: marron foncé

Odeur: caractéristique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'édition: 12 mars 2020

NEUTEERBIT 

Page 4/6

## Refug 100 Komponente B

### Données de sécurité

paramètre		à °C	méthode	Remarque
pH	<i>non applicable</i>			
Point de fusion/point de congélation	<i>non applicable</i>			
Point de congélation	<i>non applicable</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>non applicable</i>			
Température de décomposition (°C):	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	> 100 °C			
Vitesse d'évaporation	<i>non applicable</i>			
Température d'ignition en °C	<i>non applicable</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non applicable</i>			
Pression de la vapeur	<i>non applicable</i>	20 °C		
Densité de la vapeur	<i>non applicable</i>			
Densité	0,95 g/cm <sup>3</sup>	20 °C		
Densité apparente	<i>non applicable</i>			
Solubilité dans l'eau (g/L)	partiellement miscible			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non applicable</i>			
Viscosité, dynamique	1 - 5 Pa*s	25 °C		
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée disponible

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'édition: 12 mars 2020

NEUTEERBIT 

Page 5/6

## Refug 100 Komponente B

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

non applicable

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### 13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 04 10	Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
----------	---

Code des déchets conditionnement:

15 01 06	Emballages en mélange
----------	-----------------------

### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

### 13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.1. N° UN

négligeable

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

négligeable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

### 14.4. Groupe d'emballage

négligeable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'édition: 12 mars 2020

NEUTEERBIT 

Page 6/6

## Refug 100 Komponente B

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

### 15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

### 16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune donnée disponible

### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

### 16.7. Indications diverses

Chiresa AG

Theo Rüd

Landstrasse 2

CH-5300 Turgi

Telefon: +41 (0)56/201 70 80

Natel: +41 (0)76/565 48 29

E-mail: rued@chiresa.ch

Die Angaben in diesem Sicherheitsdatenblatt entsprechen nach bestem Wissen unseren Erkenntnissen bei Drucklegung. Die Informationen sollen Ihnen Anhaltspunkte für den sicheren Umgang mit dem in diesem Sicherheitsdatenblatt genannten Produkt bei Lagerung, Verarbeitung, Transport und Entsorgung geben. Die Angaben sind nicht übertragbar auf andere Produkte. Soweit das Produkt mit anderen Materialien vermengt, vermischt oder verarbeitet wird, oder einer Bearbeitung unterzogen wird, können die Angaben in diesem Sicherheitsdatenblatt, soweit sich hieraus ausdrücklich etwas anderes ergibt, nicht auf das so gefertigte Material übertragen werden.